

Image not found or type unknown



compte rendu suite a un entretien prealable

Par **janaot**, le 10/02/2020 à 20:40

Bonjour

J ai assistè un salariè lors d un entretien prealable en vue d une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu au licenciement.

Je precise que le salarie fautif est delegue du personnel

Suite a l entretien le RH me demande de faire un compte rendu de l entretien .De plus je dois donner mon opinion.

As t il le droit de me demander ce compte rendu?

merci

Par **Paulavo38**, le 11/02/2020 à 09:43

Bonjour,

Il a le droit de vous demander un compte-rendu mais il ne peut pas vous y contraindre.

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/02/2020 à 09:59

Bonjour,

C'est le salarié qui vous a demandé de l'assister donc vous pouvez lui réserver le compte-rendu et il estimera s'il doit s'en servir...

D'autre part, votre rôle n'est pas de donner votre opinion mais d'être témoin de ce qui s'y est

dit et éventuellement de rappeler les règles, à l'employeur de prendre ses responsabilités pour prendre sa décision...